

Pièce 14 – Bilan de concertation

Projet de parc éolien Pied des Monts



Mars 2026



**PARC ÉOLIEN
DU PIED
DES MONTS**

BILAN DE LA CONCERTATION FEVRIER 2023

**Projet éolien terrestre
du Pied des Monts**



SOMMAIRE

AVANT PROPOS	3
1. PRESENTATION DU PROJET EOLIEN DU PIED DES MONTS	4
2. RETOUR SUR LA CONCERTATION	6
2.1. Les modalités du dispositif de communication	6
La lettre d'information	6
Le site internet	6
Un flyer et une affiche	7
Des envois de mails	8
2.2. Les modalités du dispositif de concertation	8
Une campagne de porte-à-porte	8
Une permanence d'information	9
La visite du lycée François Bazin	9
Deux ateliers de concertation	11
3. L'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION	13
3.1. Les chiffres clés de la participation	13
3.2. Vos contributions	13
Échanges généraux autour du projet du Pied des Monts	13
Synthèse des ateliers	17
4. LES MESURES RETENUES PAR EDF RENOUVELABLES	22
4.1. Mesures d'insertion paysagère	22
4.2. Mesures d'accompagnement	25
5. CONCLUSION	27
5.1. Les prochaines étapes pour le projet	27
5.2. Restez informé !	27
6. ANNEXES	28
6.1. Délibérations des conseils municipaux relatives au projet	28
6.2. Scan des supports des deux ateliers	31
6.3. Lettre d'information n°1	41
6.4. Affiche	41

AVANT PROPOS

Dès les premières réflexions autour du projet éolien du Pied des Monts, une démarche de concertation et d'information à destination des acteurs locaux et de la population a été initiée. Cette démarche, portée par les équipes d'EDF Renouvelables dans un souci de transparence, n'aurait pu voir le jour sans le soutien des élus des communes d'implantation des éoliennes, à savoir Givry, Sainte-Vaubourg et Vaux-Champagne.

Si des objectifs de politique nationale favorisent le développement des parcs éoliens, chaque parc doit s'adapter aux caractéristiques des territoires dans lesquels son implantation est envisagée. Les équipes d'EDF Renouvelables remercient l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour faire évoluer le projet et renforcer son intégration au territoire.

Ce bilan revient ainsi sur la démarche de concertation menée de façon volontaire par EDF Renouvelables, en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services instructeurs de la DREAL¹ Grand Est. Il fait la synthèse des expressions recueillies et présente les mesures proposées par les participants et retenues par les équipes d'EDF Renouvelables.

¹ Direction Régionale de l'environnement de l'Aménagement et du Logement

1. PRESENTATION DU PROJET EOLIEN DU PIED DES MONTS

Le projet du Pied des Monts est un projet de parc éolien en cours de développement situé sur les communes de Givry, Sainte-Vaubourg et Vaux-Champagne (cf. carte d'implantation du projet ci-dessous). **Porté, conçu et développé par EDF Renewables, ce projet fait l'objet d'étude depuis 2019** en lien étroit avec les élus des communes concernées et les propriétaires fonciers, ainsi que les exploitants agricoles des parcelles. Tous ces acteurs locaux ont donné un avis favorable au projet. La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (CCCP) a quant à elle aussi été informée et consultée à plusieurs reprises au cours des différentes phases de développement du projet.



Carte d'implantation du projet de parc éolien du Pied des Monts

Le projet de parc éolien du Pied des Monts s'inscrit dans la **dynamique locale de développement des énergies renouvelables puisqu'il soutient le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises² dont l'objectif est de couvrir 100% de ses besoins en énergies renouvelables d'ici 2030 **ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de la région Grand Est³ dont l'objectif de production d'énergie éolienne est de 11 988 GWh en 2030 et de 17 982 GWh en 2050 (environ 8 100 GWh en 2021).



2025 : mise en service estimée du parc éolien



7 bureaux d'études indépendants mobilisés sur le projet



7 éoliennes



6 mégawatts (MW) de puissance par éolienne
71 GWh de production totale par an, soit la consommation électrique de 32 000 personnes (chauffage inclus), équivalente à 4 fois la consommation résidentielle de Rethel



105 mètres de hauteur du mât
180 mètres de hauteur totale

² Source : PCAET, <https://www.cretespreardennaises.fr/pcaet.html>

³ Source : SRADDET, <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sradDET/>

Le projet de parc éolien du Pied des Monts se compose de **7 éoliennes, d'une puissance unitaire de 6 mégawatts (MW), et de 3 postes de livraison.**

Les éoliennes auront une hauteur totale de 180 mètres en bout de pale. Le mat mesure 105 mètres de haut et les pales 75 mètres de long. Les postes de livraison quant à eux sont des bâtiments techniques d'environ 30 mètres carrés qui mesurent 3 mètres de haut. Répartis sur le parc éolien (deux à Givry, un à Sainte-Vaubourg), ils permettent l'évacuation de l'électricité produite par les éoliennes vers le réseau de transport d'électricité. C'est à l'intérieur des postes de livraison qu'est comptée la quantité d'électricité produite par le parc éolien.

L'énergie électrique produite annuellement par le parc s'élèvera à 71GWh, soit la consommation électrique de 32 000 habitants (chauffage inclus), équivalente à 4 fois la consommation résidentielle de Rethel (8 000 habitants environ). La production d'énergie électrique sur le site permettra d'alimenter le réseau d'électricité public en énergie renouvelable.

2. RETOUR SUR LA CONCERTATION

2.1. LES MODALITES DU DISPOSITIF DE COMMUNICATION

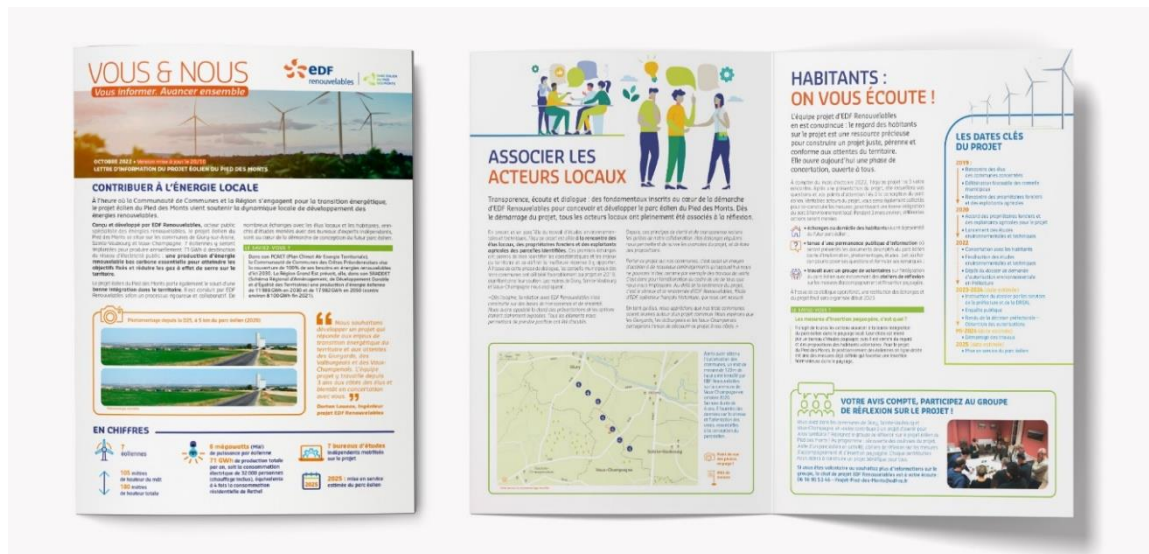
L'équipe d'EDF Renewables a déployé un dispositif d'information varié et adapté à l'échelle des trois communes concernées par le projet du Pied des Monts : Givry, Sainte-Vaubourg et Vaux-Champagne. L'objectif poursuivi était d'informer les habitants de l'existence du projet de parc éolien et de les inviter aux rencontres organisées dans le cadre de la concertation. Cette dernière s'est tenue d'octobre à décembre 2022.

Ainsi, ont été mis en place à partir de début octobre :

- une lettre d'information présentant le projet,
- un site internet permettant au public de s'informer et poser ses questions,
- une adresse mail dédiée au projet, pour permettre au public de poser ses questions,
- un flyer distribué dans les boîtes aux lettres en amont de la permanence,
- une affiche d'information installée sur les trois mairies des communes.

LA LETTRE D'INFORMATION

Au lancement de la concertation, une lettre d'information n°1 a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des trois communes concernées par le projet⁴. Elle présentait les données principales du parc éolien, son implantation, deux photomontages ainsi que les modalités de la concertation. Les coordonnées du chef de projet y sont mentionnées de manière à établir un contact direct avec les personnes souhaitant se renseigner plus précisément sur le sujet.



Visuels de la lettre d'information n°1

Une lettre d'information n°2 a également été réalisée par EDF Renewables (diffusion dans les trois communes fin février-début mars). Celle-ci revient sur le bilan de la concertation et présente les prochaines étapes du projet Pied des Monts.

LE SITE INTERNET

Un des principaux canaux d'information mis en place au cours de la concertation est le site internet spécialement conçu pour le projet de parc éolien du Pied des Monts. Ce site a été mis en ligne le 11 octobre 2022. Il est accessible par tout un chacun à l'adresse suivante : <https://projet.edf-renouvelables.fr/parc-eolien-pied-des-monts/>

⁴ Lettre d'information n°1 à retrouver sur le site internet du projet : https://projet.edf-renouvelables.fr/wp-content/uploads/2022/10/EDF_EN_221018_Maj_Projet-eolien_lettre-PiedDesMonts_WEB.pdf

Ce site restera ouvert au moins jusqu'à la mise en service du parc. Il est possible qu'il reste en ligne pendant la phase d'exploitation afin de continuer à informer les habitants et les élus locaux des actualités liées à la vie du parc.

Le site internet développé par EDF Renewables comprend un **volet informatif** sur le projet au sein duquel sont présentés les caractéristiques principales du futur parc, sa situation et son impact, ainsi que des informations générales sur les énergies renouvelables. En complément, un **formulaire de contact** permet à l'utilisateur d'envoyer un message à l'équipe d'EDF Renewables en charge du projet.



Visuel du site internet du projet Pied des Monts



154 visiteurs uniques⁵ se sont rendus sur le site internet entre sa mise en ligne le 11 octobre 2022 et le 27 janvier 2023.

UN FLYER ET UNE AFFICHE

Pour renforcer l'information sur la tenue d'une permanence publique le 15 octobre 2022 (cf. partie « 2.2. Les modalités du dispositif de concertation »), un flyer⁶ a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Givry, Sainte-Vaubourg et Vaux-Champagne la semaine précédant l'événement.

De plus, une affiche⁷ a été réalisée et installée dans les trois mairies du projet pour annoncer la visite du lycée François BAZIN à Charleville-Mézières et les deux ateliers dédiés à la co-conception des mesures d'insertion paysagère et d'accompagnement (cf. partie « 2.2. Les modalités du dispositif de concertation »).



Visuels du flyer (à droite) et de l'affiche (à gauche)

⁵ Une personne qui se connecte une ou plusieurs fois sur le site internet du projet est compté comme un visiteur unique.

⁶ Flyer à retrouver sur le site internet du projet : <https://projet.edf-renouvelables.fr/wp-content/uploads/2022/10/Flyer-Concertation-Pied-des-Monts-VVF-web.pdf>

⁷ Affiche à retrouver sur le site internet du projet : <https://projet.edf-renouvelables.fr/wp-content/uploads/2022/11/Prochaines-rencontres.pdf>

DES ENVOIS DE MAILS

Lors de la campagne de porte-à-porte réalisée du mercredi 12 au samedi 15 octobre 2022 (cf. partie « 2.2. Les modalités du dispositif de concertation »), l'équipe projet d'EDF Renewables a recueilli les coordonnées des habitants qui souhaitent rester informés de la concertation et des suites du projet. Au total, 39 personnes ont transmis leur adresse mail et/ou numéro de téléphone lors des actions de porte-à-porte.

Cette base de données a permis à l'équipe projet d'EDF Renewables de tenir informés les habitants du territoire tout au long de la concertation. Des mails d'invitation aux différents temps leur ont été adressés avant chaque rencontre. En complément, les maires des trois communes ont relayé ces invitations auprès des habitants dont ils avaient les coordonnées.

2.2. LES MODALITES DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

Durant la concertation, plusieurs actions ont été menées entre octobre et décembre 2022 sur les trois communes du projet afin de :

- **Inform** directement les habitants de ces trois communes sur les principales caractéristiques du projet,
- **Mobiliser** les habitants pour les inciter à participer à la concertation et enrichir le projet,
- **Travailler** avec les habitants sur les mesures d'insertion paysagère et les mesures d'accompagnement, et recueillir de nouvelles propositions.

UNE CAMPAGNE DE PORTE-A-PORTE

L'équipe projet a souhaité mettre en place une campagne de porte-à-porte pour « aller vers » les habitants pour présenter le projet, distribuer la lettre d'information n°1 et les inviter à la permanence publique qui avait lieu trois jours plus tard. Les personnes qui habitent les rues les plus proches et orientées vers le futur parc ont été rencontrées prioritairement. Un avis de passage était laissé dans la boîte aux lettres des personnes absentes.

Ainsi, **4 sessions** de porte-à-porte ont été organisées sur les trois communes entre mercredi 12 et samedi 15 octobre 2022 :

- les trois premières sessions se sont déroulées en soirée (17h30-19h30),
- la dernière session s'est tenue le samedi matin.

L'équipe de stratéact', agissant pour le compte d'EDF Renewables, a été bien accueillie par les habitants rencontrés. La disponibilité de l'équipe en soirée et le samedi matin a été saluée par plusieurs habitants.



150 habitations ont pu être approchées, dont **61** avec des échanges approfondis et **31** avis de passage déposés



39 coordonnées récoltées pour la concertation



Quelques photos du porte-à-porte

UNE PERMANENCE D'INFORMATION

À la suite des sessions de porte-à-porte, une permanence d'information s'est tenue le samedi 15 octobre à la mairie de Givry, de 14h à 17h.

Cette permanence avait pour objectif d'informer les habitants du territoire, sur un périmètre plus large concernant les principales caractéristiques du projet, présenter les documents descriptifs du parc éolien (cartes d'implantation, photomontages, études...) et le dispositif de concertation. Les cartes d'implantation du projet et des photomontages selon différentes prises de vue étaient affichés sur les murs de la salle, et ont servi de base d'échanges avec les participants.

Cet évènement était la première rencontre entre les habitants et le chef de projet d'EDF Renewables, Dorian LOUAAS, qui a pu répondre à toutes leurs questions.

Une quinzaine d'habitants se sont déplacés jusqu'à la mairie. L'équipe projet a pu rencontrer principalement des Givryards et des Vaux-Champenois directement intéressés par le projet :

- les élus municipaux impliqués dans le projet,
- des habitants directement concernés visuellement par le projet,
- un propriétaire foncier concerné par des servitudes dans le cadre du projet d'EDF Renewables,
- un habitant impliqué avec un projet concurrent et accueillant une éolienne sur son terrain.

Aucun représentant de Sainte-Vaubourg n'est venu en raison d'un cluster Covid dans la commune.



Une quinzaine d'habitants se sont rendus à la permanence d'information



*Dorian LOUAAS présente les emplacements des éoliennes (à gauche),
l'équipe projet en discussion avec un habitant (à droite)*

LA VISITE DU LYCEE FRANÇOIS BAZIN

Avant d'entamer des ateliers de travail avec les habitants, EDF Renewables a souhaité organiser un temps pédagogique et convivial de découverte du monde de l'éolien, à travers le prisme de l'apprentissage et de la création d'emplois locaux en lien avec la filière.

Ainsi, une visite a été organisée au **lycée François BAZIN à Charleville-Mézières** le samedi 19 novembre, de 9h à 12h30. EDF Renewables avait loué un bus pour faciliter le trajet jusqu'au lycée.

Cette visite a été rendue possible grâce à la signature d'une convention de partenariat entre EDF Renewables et le lycée professionnel en 2021. La visite avait pour objectif de créer un moment d'échange privilégié autour de l'éolien pour découvrir concrètement comment fonctionne un parc éolien, mais aussi toute la filière pédagogique existante sur le territoire et les potentielles retombées en termes de création d'emplois.

À leur arrivée, les participants ont été accueillis par Mme Sonia CART, directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques de l'établissement. Autour d'un petit-déjeuner, les habitants ont pu découvrir les formations BTS « *Maintenance de Systèmes Eoliens* » et FCIL (Formation complémentaire d'initiative locale) « *Technicien supérieur de maintenance en parc éolien* », et les débouchés professionnels liés au secteur de l'éolien. En effet, le lycée dispose de formations reconnues et les

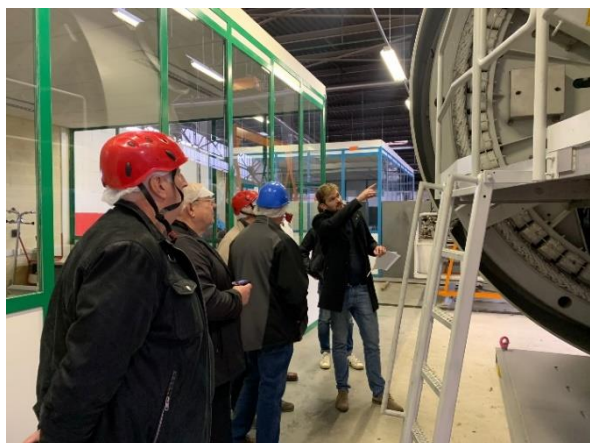
participants ont pu en apprendre davantage sur les cours enseignés, à la fois sur le plan théorique et sur le plan pratique. La présence de Joachim ALMEIDA, responsable de l'antenne de Maintenance de Bar-le-Duc, a permis de croiser les regards, puisqu'en tant qu'employeur régional, il est en lien avec le lycée BAZIN. Les participants ont pu découvrir le dynamisme de ce métier, très demandé sur le marché de l'emploi.

Cette visite a également été l'occasion pour les participants de découvrir en pièces détachées les équipements qui constituent une éolienne et de visiter l'une des pièces les plus importantes : la nacelle. En effet, pour les cours pratiques des formations BTS et FCIL, le lycée dispose de différentes pièces détachées pour que les élèves s'exercent directement dessus : des pales, des génératrices, un mât et plusieurs nacelles (cf. photos ci-après).

Les explications de Joachim ALMEIDA ont permis aux participants d'en apprendre plus sur le fonctionnement d'une éolienne, d'un parc éolien et sur la pertinence de cette filière dans le mix électrique français. Les échanges étaient fournis et dynamiques.



10 participants à la visite, dont les maires des communes, des élus et quelques habitants.



Quelques photos de la visite du lycée François BAZIN avec le groupe d'habitants

DEUX ATELIERS DE CONCERTATION

Après les temps de mobilisation et de sensibilisation, la concertation s'est organisée autour de deux ateliers de travail avec les habitants.

L'atelier n°1 sur les mesures d'insertion paysagère

Le mardi 29 novembre, de 19h30 à 21h30 à la mairie de Givry, EDF Renewelables a organisé un premier atelier sur les mesures d'insertion paysagère pour recueillir les avis des habitants et leurs propositions éventuelles.

Après une présentation du projet Pied des Monts, le chef de projet EDF Renewelables a souhaité revenir sur la notion de zone d'implantation potentielle (ZIP) afin d'expliquer la façon dont elle a été définie pour le futur parc éolien du Pied des Monts, et la manière dont les différentes contraintes et les différents enjeux sont pris en compte dans la conception du projet.

La seconde partie de l'atelier s'est focalisée sur les mesures d'insertion paysagère possibles qui permettront une meilleure intégration du parc éolien dans le paysage : les plantations végétales, l'intégration des postes de livraison, l'enfouissement des lignes électriques ou encore la mise en valeur des éléments patrimoniaux. Répartis en 3 sous-groupes, les participants ont pu proposer et localiser sur une carte à l'aide de pictogrammes quelles seraient les mesures d'insertion paysagère qu'ils jugent les plus adaptées selon les zones (cœur de bourgs, périphérie de bourgs, proximité du parc). Ils ont également pu préciser les modalités de mise en œuvre de ces mesures dans un tableau de contributions dédié : les échanges ont par exemple porté sur la localisation des plantations végétales (en bordure de route, en entrée ou en sortie de villages, ...) ou encore sur les matériaux qui constitueront les postes de livraison (cf partie « 3.2 L'analyse des contributions recueillies dans le cadre de la concertation »).

La chargée d'affaires environnementales d'EDF Renewelables Farida JACQUELIN, était présente afin de pouvoir approfondir des notions liées à l'étude paysagère du projet, et prendre part aux réflexions. Elle était accompagnée de Loïc HAUEUR du bureau d'études ATER Environnement qui a réalisé l'étude paysagère.



18 participants à l'atelier, dont les maires des communes concernées, certains élus, des habitants ayant participé à la visite du lycée François BAZIN et des habitants rencontrés lors du porte-à-porte.



3 sous-groupes durant l'atelier composés de 5 et 7 habitants.



Quelques photos de l'atelier n°1 à la mairie de Givry

L'atelier n°2 sur les mesures d'accompagnement

Le second atelier, qui s'est déroulé le 8 décembre de 19h30 à 21h30 à l'ancienne école primaire de Vaux-Champagne, était dédié aux mesures pouvant être financées par EDF Renewelables sur le territoire en marge du projet, à savoir les mesures d'accompagnement.

En introduction, la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (CCCP) a présenté la politique énergétique menée à l'échelle du territoire, notamment en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables et de la filière éolienne. Deux représentants de la CCCP étaient présents à cet atelier : Jean-Marie OUDART, 2^{ème} Vice-Président en charge de la transition énergétique et écologique, de l'agriculture et de l'alimentation durable, et Rebecca BOURRUT, chargée de Mission TEPOS (Territoire à Énergie Positive).

EDF Renouvelables a ensuite défini ce qu'est une mesure d'accompagnement, présenté quelques exemples illustrés à l'aide d'images de référence (mesures d'accompagnement en faveur du patrimoine ou de la biodiversité locale, sentiers pédagogiques, interventions dans les écoles sur le thème des énergies renouvelables...).

Par sous-groupe, les participants étaient invités à prioriser avec des gommettes les mesures selon l'intérêt qu'elles revêtaient pour le territoire. Ils pouvaient également en proposer des nouvelles. Chaque sous-groupe a pu approfondir les mesures qu'il considérait les plus importantes en réfléchissant à leurs modalités de mises en œuvre.

En fin d'atelier, les maires ont discuté avec les habitants présents des mesures qu'ils pourraient financer dans leur commune respective avec les retombées fiscales issues du parc éolien du Pied des Monts.



18 participants à l'atelier, dont les maires des communes concernées, certains élus, des habitants de l'atelier n°1 et de nouveaux habitants rencontrés lors du porte-à-porte.



3 sous-groupes durant l'atelier composés de 5 et 7 habitants.



Quelques photos de l'atelier n°2 à la mairie de Vaux-Champagne

3. L'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

3.1. LES CHIFFRES CLES DE LA PARTICIPATION



3.2. VOS CONTRIBUTIONS

ÉCHANGES GENERAUX AUTOUR DU PROJET DU PIED DES MONTS

Les caractéristiques du projet et le fonctionnement du parc éolien

Lors des rencontres de la concertation, certains participants se sont interrogés sur :

- la localisation des éoliennes du parc du Pied des Monts et les caractéristiques de la ZIP (Zone d'implantation potentielle) ;
- le cycle de vie d'une éolienne, notamment son processus de fabrication, de démantèlement et le recyclage du parc (socle en béton, pâle...) ;
- les chemins d'accès et la maintenance du parc en phase d'exploitation.

Réponse EDF Renewelables :

▼ Sur l'implantation du parc éolien du Pied des Monts

La zone d'implantation potentielle a été définie, avec une forme allongée du nord-ouest au sud-est de façon à éviter les zones à forts enjeux écologiques (Natura 2000, trames vertes et bleues et corridors écologiques), à suivre la trame paysagère existante (parallèle à la Vallée de l'Aisne notamment) et à respecter diverses contraintes imposées par l'armée comme les contraintes associées à la présence d'un radar militaire à moins de 30 km au sud-est, sur la commune de Séchault. La zone ainsi définie chevauche les communes de Givry, Attigny, Sainte-Vaubourg et Vaux-Champagne.

Ces communes ont été contactées pour présenter le projet envisagé. Les 3 communes de Givry, Sainte-Vaubourg et Vaux-Champagne ont souhaité travailler en collaboration avec EDF Renewelables dans le

⁸ Cumul du nombre de personnes ayant pris part à la permanence, à la visite du lycée François BAZIN et aux 2 ateliers de concertation.

⁹ Cumul du nombre d'expressions formulées par les participants lors de l'atelier n°1

¹⁰ Cumul du nombre d'expressions formulées par les participants lors de l'atelier n°2

cadre de ce projet. Elles ont toutes émis une délibération favorable en conseil municipal en 2020. Pour cette raison, la zone d'implantation a été restreinte à ces 3 communes.

Afin de définir à l'intérieur de cette zone l'emplacement exact des machines, EDF Renewables a tout d'abord rencontré les propriétaires et exploitants agricoles, et par la suite mené des études écologiques, paysagères, acoustiques et de mesure de vents. Le choix de l'emplacement exact des machines est donc le résultat d'une analyse multifactorielle.

▼ Sur le démantèlement et recyclage du parc

La durée de vie moyenne d'une éolienne est comprise entre 25 et 30 ans. À la fin de vie du parc éolien, EDF Renewables s'engage à assurer le démantèlement conformément à la réglementation en vigueur, y compris la fondation dans sa totalité.

Par ailleurs, 93 % du poids d'une éolienne terrestre est totalement recyclable (acier, béton, cuivre et aluminium). Seules les pales (6 % du poids de l'éolienne) sont aujourd'hui plus difficiles à recycler, mais peuvent être valorisées en tant que combustible pour produire de la chaleur. Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation. Ainsi, le taux de recyclabilité augmente avec le temps.

▼ Sur les chemins d'accès et la maintenance du parc en phase d'exploitation

Cette thématique a été traitée lors de l'atelier n°2 dédié aux mesures d'accompagnement (cf. sous-partie ci-après « Synthèse des ateliers »).

Des échanges autour des impacts du projet

L'équipe projet d'EDF Renewables a été questionnée sur les différents impacts du projet : environnementaux, sanitaires (champs électromagnétiques), sonores ou encore fonciers.

Les échanges se sont principalement portés sur les impacts visuels lors de la permanence et du premier atelier, plusieurs habitants présents auront une vue directe sur le parc éolien depuis leurs habitations.

Certains participants ont évoqué lors du porte-à-porte le sentiment d'être les « laissés pour compte » sur le territoire national. Ils regrettent une mauvaise répartition des énergies renouvelables, avec une forte concentration d'éoliennes sur le territoire, et une déstructuration de l'horizon, qui n'était pas présente lors de leur achat de maison.

Enfin, des questions ont porté sur les retombées économiques et financières du parc éolien et plus globalement de l'éolien à la fois pour les communes et les habitants vivant à proximité d'un parc.

Réponse EDF Renewables :

▼ Sur les impacts du projet :

Le principal impact sur le quotidien des habitants sera l'impact visuel : les éoliennes étant d'une taille importante, elles seront potentiellement visibles de loin. L'implantation de ces dernières a été pensée afin de s'intégrer au mieux dans le paysage (ligne droite parallèle à la Vallée de l'Aisne et à la trame éolienne existante), de limiter les visibilités depuis l'intérieur des villages, de limiter et de réduire les covisibilités depuis les sites patrimoniaux. L'atelier n°1 dédié aux mesures d'insertion paysagère a permis de travailler ce sujet avec les habitants (cf. sous-partie ci-après « Synthèse des ateliers »).

À proximité des éoliennes, en fonction de la direction du vent, le bruit du brassage du vent par les pales pourra être perçu. Avec les mesures mises en place (serrations sur les pales, bridages acoustiques), ces bruits ne seront quasiment pas perceptibles ou d'un niveau sonore très faible (comparable à une conversation à voix basse), en conformité avec les normes acoustiques en vigueur.

▼ Sur les retombées économiques et financières du parc éolien du Pied des Monts :

Cette thématique a été abordée lors de l'atelier n°2 dédié aux mesures d'accompagnement (cf. sous-partie ci-après « Synthèse des ateliers »).

La concertation et son apport

Plusieurs participants ont interrogé l'équipe projet sur la concertation lors des premières rencontres (porte-à-porte et permanence) : l'opportunité du projet et l'implantation des éoliennes n'étant pas soumises au débat, certains habitants considéraient que l'intérêt des ateliers de concertation serait limité.

Cependant, plusieurs participants ont salué la démarche d'information initiée par EDF Renewables tout au long de la concertation. Ils mettent en avant l'effort « d'aller vers les habitants » à des moments opportuns pour les habitants (le week-end et le soir après le travail).

Réponse EDF Renewables :

Si l'emplacement des éoliennes ne peut être co-construit en raison des contraintes techniques et des enjeux environnementaux que le projet intègre déjà, le choix des mesures est lui encore en grande partie ouvert. Le dossier de demande d'autorisation environnementale ne sera déposé en préfecture qu'en février 2023, ce qui laisse donc une marge de manœuvre sur ces choix.

Pour EDF Renewables, l'expertise d'usage des habitants est essentielle pour élaborer un projet qui s'intègre le mieux possible sur le territoire. Ainsi, travailler ensemble les mesures à mettre en place en parallèle du développement du parc garantit la bonne insertion paysagère du projet et des mesures d'accompagnement adaptées aux besoins locaux.

EDF Renewables est donc venu à la rencontre des habitants à un moment clé du projet où celui-ci peut encore évoluer. Les objectifs de la concertation étaient d'informer sur le projet et son état d'avancement, de recueillir les connaissances et préoccupations locales, et de participer à l'élaboration des mesures d'insertion paysagère et d'accompagnement.

Sujets divers

Enfin, plus globalement, les participants se sont questionnés sur **la planification des énergies renouvelables** à l'échelle nationale et **du mixte énergétique** français : pour quelles raisons implanter des éoliennes sur l'ensemble du département des Ardennes ? Combien d'éoliennes sont-elles nécessaires pour compenser la fermeture d'une centrale nucléaire ? Pourquoi ne pas investir en priorité dans le nucléaire plutôt que dans l'éolien ?

Réponse EDF Renewables :

▼ Sur le mixte énergétique français :

L'électricité est produite en France grâce à plusieurs filières de production : le nucléaire (69 %), l'hydraulique (12%), les énergies fossiles (7% - 6% de gaz fossile, et moins de 1% pour le charbon et le fioul), l'éolien (7%), le solaire photovoltaïque (3%), et d'autres (3%)¹¹.

Ainsi la majorité de l'électricité est produite en France par les centrales nucléaires. Or, la moyenne d'âge du parc nucléaire est de 36 ans. La majorité des réacteurs a été construite dans les années 1980, et ces derniers atteignent progressivement l'échéance de 40 ans qui avait été retenue comme hypothèse de durée de fonctionnement lors de leur conception. Si la durée d'exploitation de ces centrales est en train d'être prolongée dans le cadre des prescriptions édictées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et sous le contrôle de cette dernière, il est généralement admis que les réacteurs ne pourront probablement pas fonctionner plus de 60 ans. Ainsi, les arrêts définitifs de centrales vont se succéder en très peu de temps dans les prochaines années/décennies, et la production auparavant réalisée par les centrales devra être remplacée.

Par ailleurs, afin de réduire les émissions CO2 de la France et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, la Stratégie Nationale Bas Carbone¹² préconise de profiter de notre mix électrique décarboné pour électrifier les usages énergétiques encore très carbonés tels que les transports, le chauffage ou encore l'industrie. Cette électrification des usages conduira ainsi à une augmentation de la consommation d'électricité (de l'ordre de 30% voir 60-70% selon les scénarios), même malgré des efforts de sobriété et des gains en termes d'efficacité énergétique.

¹¹ Source : RTE, bilan électrique 2021, <https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-2021>

¹² Source : Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

Les centrales nucléaires sont bientôt en fin de vie, leur production d'électricité va disparaître avec elles, et les besoins d'électricité vont s'accroître dans les prochaines décennies. Il va ainsi falloir produire beaucoup d'énergie bas carbone dans les prochaines années : comme illustré par le rapport « *Futurs énergétiques 2050* »¹³, avec ou sans nouveau nucléaire, davantage d'énergies renouvelables seront nécessaires, dont l'éolien terrestre fait partie.

▼ Sur la planification des énergies renouvelables :

À l'échelle locale, le projet de parc éolien du Pied des Monts soutient le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriale) de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises¹⁴ dont l'objectif est de couvrir 100% de ses besoins en énergies renouvelables d'ici 2030. L'éolien figure parmi les ressources à développer dans son mix énergétique.

À l'échelle régionale, il soutient le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la région Grand Est¹⁵ dont l'objectif de production d'énergie éolienne est de 11 988 GWh en 2030 et de 17 982 GWh en 2050 (environ 8 100 GWh en 2021). 2 655 nouvelles éoliennes devront ainsi être installées d'ici 2050.

À l'échelle nationale, il soutient les objectifs fixés par l'État dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte qui élève à 40% la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'électricité d'ici 2030. En réduisant sa dépendance aux énergies fossiles par le développement de l'éolien notamment, la France peut ainsi :

- décarboner ses usages énergétiques (électricité, transport...) et réduire ses émissions de gaz à effet de serre,
- sécuriser son réseau d'électricité dans un contexte de crise énergétique et d'augmentation des prix.

¹³ Source : RTE, rapport « Futurs énergétiques 2050 » (novembre 2021), <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>

¹⁴ Source : PCAET, <https://www.cretespreardennaises.fr/pcaet.html>

¹⁵ Source : SRADDET, <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sraddet/>

SYNTHESE DES ATELIERS

1. L'atelier n°1 sur les mesures d'insertion paysagère

Les participants se sont exprimés sur cinq types de mesures d'insertion paysagère : les plantations végétales, l'intégration des postes de livraison, l'enfouissement des lignes électriques, la mise en valeur des éléments patrimoniaux et leurs nouvelles idées.

De façon générale, quelques habitants de Givry et Vaux-Champagne directement concernés par l'impact visuel du projet estimaient qu'aucune mesure ne pourrait compenser l'impact visuel.

Les plantations végétales

Afin de limiter l'impact visuel du futur parc, les participants ont identifié différents endroits pour privilégier l'implantation de plantations, avec des recommandations différentes sur le type de végétaux.

En sortie de communes menant directement au parc éolien, un groupe souhaitait que soient privilégiées des plantations avec des feuillages à la fois persistants et florissants. Une personne proposait des arbres fruitiers ou des noyers. Un autre groupe proposait également la mise en place de haies orientées d'Est en Ouest au Sud de Givry : la croissance des haies serait ainsi privilégiée en l'absence de zone d'ombre.

Au bord des routes longeant le parc, un groupe a évoqué l'implantation de haies légères, pas trop denses et peu robustes pour éviter tout risque d'accidents en cas de sortie de route de véhicules. Un point d'attention concernant le chemin de Beaumont a été formulé afin de ne pas empiéter sur la partie cultivée des champs.

Dans les champs autour des éoliennes, des haies d'une plus grande hauteur (entre 7 et 8 mètres) ont été proposées par un groupe pour plusieurs raisons : limiter l'impact paysager, lutter contre la sécheresse et créer un coupe-vent naturel.

Par ailleurs, un groupe souhaiterait que les haies existantes à la ferme de Beaumont soient densifiées.

L'intégration paysagère des postes de livraison

L'ensemble des groupes a souhaité que soit privilégiée une couleur claire sur les postes de livraison afin qu'ils se mêlent aux paysages. Ainsi, les participants étaient d'accord pour retenir un modèle avec bardage bois.

En complément, deux groupes ont proposé des plantations végétales autour des postes de livraison, à la fois pour habiller le bardage avec de la verdure et « *les masquer le plus possible* ». Un groupe a spécifié qu'il serait opportun de planter des haies ou des arbres autour des postes de livraison, notamment celui situé le plus au Sud à Sainte-Vaubourg.

Les participants étaient toutefois conscients du risque incendie et donc des limites liées à la nécessaire sécurité de l'infrastructure.

L'enfouissement des lignes électriques aériennes

Les groupes ont identifié plusieurs endroits où enfouir les lignes électriques sur les trois communes :

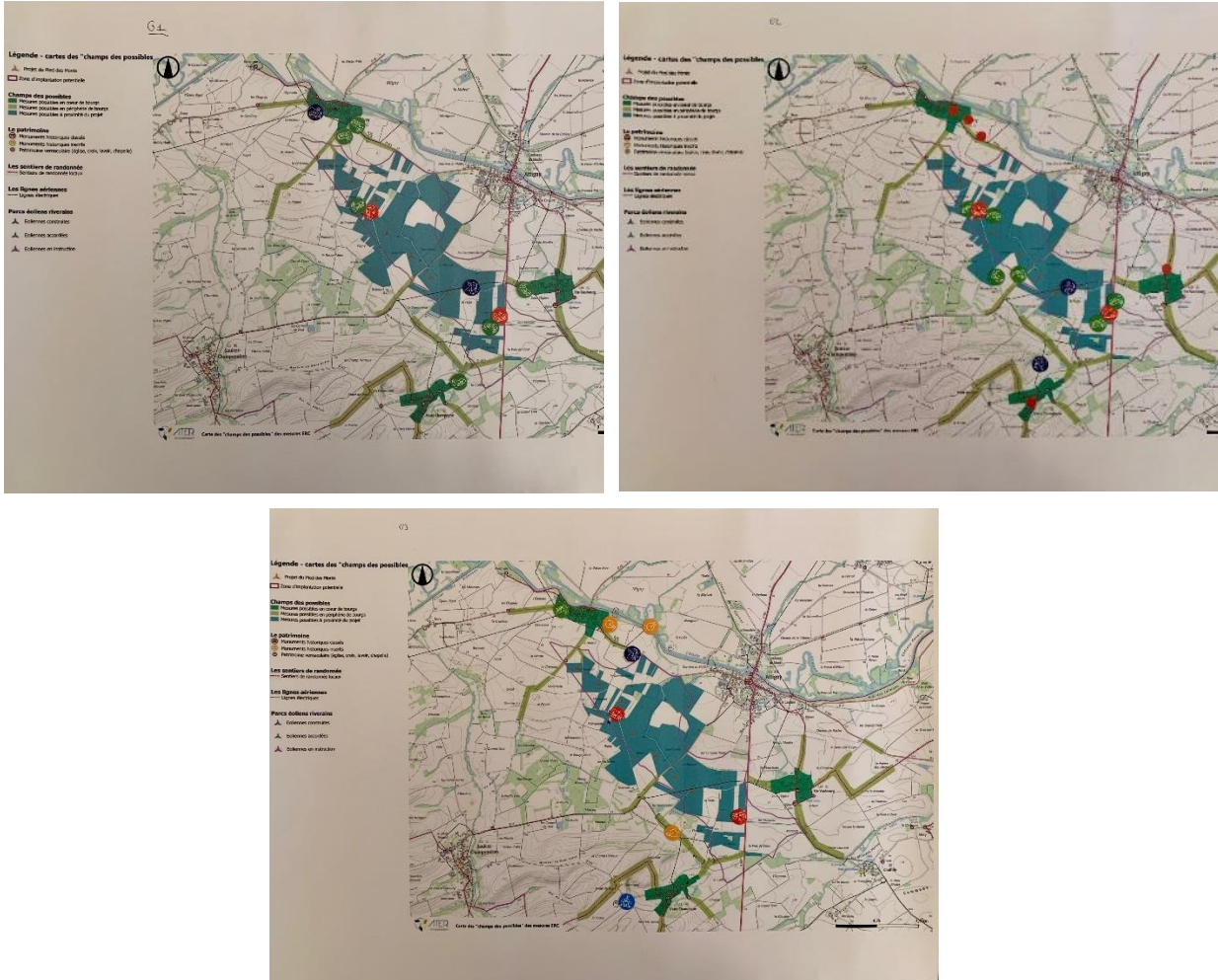
- À Sainte-Vaubourg, la ligne électrique qui passe à proximité de l'éolienne n°7 gagnerait à être enfouie. Un groupe remarque que certains trottoirs ont été refaits à neuf récemment dans la commune. Il privilégie donc l'enfouissement des lignes là où les trottoirs n'ont pas encore été refaits.
- À Givry, la ligne électrique qui longe le Sud de la partie habitée de la commune, soit le chemin des remparts, gagnerait à être enterrée. En complément, un autre groupe estime comme prioritaire l'enfouissement des lignes électriques entre Givry et Attigny.
- À Vaux-Champagne, l'enfouissement de la ligne électrique qui remonte vers Attigny au Nord-Est demandé.

Enfin, un groupe a proposé d'enterrer les liaisons électriques jusqu'au poste de transformation de Seuil.

La mise en valeur des éléments patrimoniaux

Deux monuments pouvant être rénovés ont été mentionnés par les participants : **la chapelle de Givry** (avec des travaux évalués à près de 125 000 euros) et **l'intérieur de l'église de Sainte-Vaubourg**. Des plantations pourraient être envisagées autour de l'Église (petites haies, arbres) pour habiller les alentours.

Les participants n'ont pas apporté de précisions plus spécifiques car ces sujets sont traités lors de l'atelier n°2 dédié aux mesures d'accompagnement (cf. sous-partie ci-après).



Photos des supports de travail utilisés lors de l'atelier n°1

2. L'atelier n°2 sur les mesures d'accompagnement

À partir de la liste des mesures d'accompagnement présentée par EDF Renewelables et des idées ressorties de l'atelier n°1 (cf. sous-partie précédente « L'atelier n°1 sur les mesures d'insertion paysagère »), chaque participant a pu prioriser au sein de son sous-groupe les mesures qu'il considérait les plus importantes :

	Les mesures d'accompagnement	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Total des votes
Mesures proposées par EDF Renewelables *	« Bons rénovation » et « bons énergie »	1	5	1	7
	Installation de panneaux pédagogiques			5	5
	Mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité locale	3		1	4
	Financement participatif	1	1	2	4
	Mesures d'accompagnement en faveur du patrimoine local		2	2	4
	Intervention dans les écoles sur le thème des énergies renouvelables	2			2
	Visites et information pendant la phase travaux et visite du parc éolien	1			1
Mesures proposées par les habitants **	Réfection du chemin de Beaumont	1	2		3
	Aires de jeux pour enfants			2	2
	Réduire voire éteindre les lumières rouges des éoliennes la nuit	1			1

* À noter, certaines mesures proposées par EDF Renewelables ont été commentées mais n'ont pas fait l'objet de vote.

** D'autres propositions nouvelles ont été émises durant les échanges aux tables. Ces mesures n'ont pas fait l'objet d'un nouveau vote donc ne sont pas répertoriées dans ce tableau.

Les « bons énergie »

Un groupe s'est particulièrement exprimé en faveur des « bons énergie », qui apparaissent comme la mesure prioritaire à mettre en place. Les modalités de mise en œuvre de ces bons ont été discutées par deux groupes :

- Quel format ? Un format papier et concret sous forme de « chèque » pour avoir l'impression de recevoir matériellement quelque chose.
- Quand ? Annuellement, par exemple au moment de la rentrée automnale (septembre / octobre) car il s'agit d'une période d'achats d'énergie (ex : gaz).
- Pour qui ? Ouvert à tous les habitants, sans conditions financières.

Les « bons rénovation »

Deux groupes se sont exprimés sur les modalités de mise en œuvre des « bons rénovation ». Les participants s'accordent à dire que les « bons rénovation » devraient être accessibles à tous, sans condition de revenus et en complément des subventions existantes. Ces « bons rénovation » paraissent toutefois moins accessibles et plus compliqués à obtenir que les « bons énergie ».

L'installation de panneaux pédagogiques

L'un des groupes s'exprime en faveur de l'installation de panneaux pédagogiques et propose d'en installer le long du chemin de Beaumont ainsi que le long de la voie verte du côté de Givry.

Ce même groupe précise que les sujets présentés par ces panneaux pourraient s'articuler avec le schéma cyclable de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises : l'éolien, les déchets, la biodiversité...

La valorisation de l'engagement de la commune avec un embellissement des panneaux d'entrée et de sortie du village (« *Commune à énergies renouvelables* ») a également été proposée.

Mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité locale

Cette mesure a été priorisée par un des trois groupes. Les chauves-souris sont nombreuses à la mairie et salle des fêtes de Vaux-Champagne durant le mois de septembre. Le groupe souhaiterait donc que des nichoirs soient mis à disposition. Certains habitants proposent d'en installer chez eux afin d'accueillir des chauves-souris.

Enfin, un groupe propose de privilégier des haies pour favoriser le développement de l'avifaune.

Le financement participatif

Tous les groupes ont discuté des modalités de mise en œuvre du financement participatif. Un groupe propose la mise en place d'un montant minimal de 150 euros et d'un tarif préférentiel pour les habitants les plus proches du projet éolien. Les deux autres groupes semblaient plus perplexes et préféreraient connaître les conditions de mise en œuvre de cette mesure (« avec qui ? quels bénéfices ? quelles règles ? ») avant de se prononcer sur son déploiement.

Mesures d'accompagnement en faveur du patrimoine local

Deux bâtiments historiques ont été proposés : la chapelle de Givry et l'Église de Sainte-Vaubourg.

Pour la chapelle de Givry, deux types de travaux ont été proposés : des travaux d'urgence, notamment pour le préau qui est en train de s'écrouler, ainsi que des travaux d'amélioration avec la mise en place de bancs et de tables pour se poser et pique-niquer, juste à côté de la voie verte, ou encore une table d'orientation avec des panneaux explicatifs sur le paysage aux alentours.

Pour l'Église de Sainte-Vaubourg, un des groupes met en avant le portail en pierre à rejoiner. Ces travaux pourraient être co-financés par des subventions octroyées dans le cadre du Pacte Ardennes¹⁶ mis en place par l'État.

Visite du parc du Pied des Monts et des écoles

L'un des groupes s'est exprimé en faveur d'interventions d'EDF Renouvelables dans les écoles sur le thème des énergies renouvelables pour sensibiliser les enfants aux enjeux de la transition énergétique. Le collège Eva Thomé, situé à Attigny, a été cité en ce sens.

De plus, ce même groupe souhaiterait qu'EDF Renouvelables permettent aux habitants des communes proches du parc de visiter ce dernier. Ils demandent s'il est possible d'accéder à l'intérieur des éoliennes et de monter en haut de la nacelle.

La réfection du chemin de Beaumont

Ce chemin est nécessaire pour amener l'ensemble des pièces des éoliennes jusqu'au futur parc et sera inévitablement rénové pour répondre aux contraintes techniques de ce transport. Cette réfection du chemin de Beaumont a également fait l'objet de discussions dans les trois groupes.

¹⁶ Source : <https://www.grandest.fr/pacte-ardennes/>

Les habitants souhaitent s'assurer que les travaux à venir sur ce chemin permettront d'éviter sa dégradation trop rapide : un groupe propose de réaliser des études de sol complémentaires afin de ne pas reproduire ce qui a lieu après les derniers travaux réalisés il y a 4 ans (usure rapide et fissures apparues depuis sur la portion rénovée).

Un autre groupe propose la mise en place de panneaux pédagogiques le long de ce chemin.

Enfin, un dernier groupe demande l'enfouissement de la ligne électrique qui borde le chemin au moment de la réalisation des travaux, afin de faire « *d'une pierre deux coups* ».

Aires de jeux pour enfants et des personnes retraitées

La création d'une aire de jeux pour enfants a été mise en avant par deux groupes. L'un d'eux questionne toutefois la responsabilité des maires en cas d'accident et propose de faire vérifier régulièrement (annuellement ? tous les deux ans ?) l'entretien des jeux. Les participants proposent également d'installer un panneau de vigilance à l'entrée de l'aire de jeux pour indiquer que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Le second groupe a souhaité aller plus loin et propose une aire de jeux pour « personnes âgées » sur la place de Vaux-Champagne, avec des bancs et des tables.

Nouvelles propositions

Les trois groupes ont formulé de nouvelles idées de mesures d'accompagnement :

- En lien avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, l'aménagement de voies de circulation « mobilité douce » pour relier les 4 communes concernées par le projet.
- La mise en œuvre de mécénat avec la création d'un pass culturel pour les jeunes des 3 communes ou encore le financement d'associations locales.
- La mise en place d'une boîte à livres et d'un garage à vélos à l'abribus de Vaux-Champagne.
- La mise en place d'une table d'orientation pour identifier les communes / les vallées / les points culminants au cimetière de Vaux-Champagne.
- Éteindre, ou à minima, amoindrir les lumières rouges des futures éoliennes la nuit. Un habitant se demande s'il y aura des clignotants à mi-hauteur du mât des éoliennes.

4. LES MESURES RETENUES PAR EDF RENOUVELABLES

L'équipe d'EDF Renouvelables a présenté les mesures retenues lors d'un évènement de restitution organisé le jeudi 23 février 2023 à la mairie de Sainte-Vaubourg.

4.1. MESURES D'INSERTION PAYSAGERE

Une bourse aux arbres

Lors du premier atelier consacré aux mesures d'insertion paysagère, les participants étaient partagés sur le fait de :

- réaliser des plantations végétales au sein même des villages afin de masquer en partie la vue des éoliennes depuis certains points, et de favoriser l'insertion paysagère du parc depuis les villages ;
- ne pas réaliser de plantations de ce type afin de garder des vues ouvertes sur le paysage, quitte à ce que les éoliennes restent visibles.

Pour trouver un compromis entre ces avis différents, EDF Renouvelables a décidé, après consultation du bureau d'études paysagiste, de proposer une mesure de bourse aux arbres : une campagne de plantations de haies dans les jardins privés, en direction du parc éolien, sera proposée sur la base du volontariat aux habitants des hameaux et/ou quartier identifiés et cartographiés ci-dessous. Ainsi, si l'impact visuel est réel, la plantation d'une haie sera proposée en limite de jardin pour masquer ou accompagner certaines perspectives vers le parc éolien et limiter ainsi les effets sur le paysage.

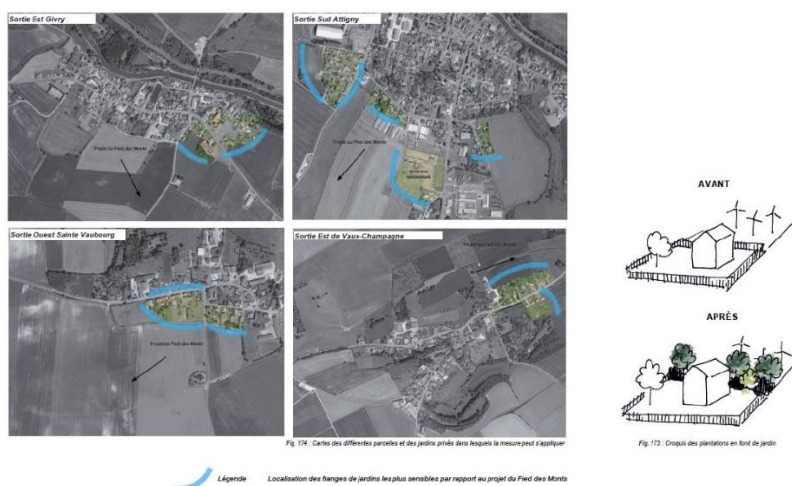
Lors de la mise en service du parc, un courrier sera envoyé aux habitants des quartiers identifiés comme impactés. Les habitants souhaitant prendre part à cette mesure devront alors se manifester auprès du porteur du projet. Une fois toutes les réponses obtenues, un paysagiste local sera missionné par le porteur de projet. Le paysagiste validera l'emplacement et le type des plantations avec les riverains et réalisera les travaux.

Les végétaux choisis seront essentiellement des arbustes à haut développement (abelia, photinia, eleagnus). Ces végétaux constitueront ainsi un écran visuel efficace au-delà desquels le futur parc du Pied des Monts ne sera pas visible. La plupart du temps ces végétaux viendront compléter un réseau de haies déjà existant. Les végétaux mis en place devront donc être cohérents avec l'existant.

Malgré la volonté des élus municipaux d'Attigny de ne pas consulter et inclure les habitants dans le dispositif de concertation, EDF Renouvelables a malgré tout décidé que cette mesure de « bourse aux arbres » serait également applicable aux habitants d'Attigny dont la visibilité sur le parc éolien aura été avérée.

Les travaux de plantation seront réalisés dans l'année suivant la mise en service du parc et préférentiellement au début de l'automne.

Budget de la mesure : 25 000 €



Cartes des parcelles et jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer

Végétalisation des entrées et sorties de bourg

La végétalisation des entrées et sorties de bourg, notamment de la sortie nord-est de Givry, est une mesure qui est beaucoup ressortie lors de l'atelier n°1 consacré aux mesures d'insertion paysagère (cf. *sous-partie précédente* « *L'atelier n°1 sur les mesures d'insertion paysagère* »). Les propositions formulées par les participants ont été analysées par le bureau d'étude paysagiste qui a également pris en compte la pertinence des mesures envisageables vis-à-vis des enjeux paysagers identifiés préalablement pour définir la végétalisation la plus adaptée et pertinente.

Plusieurs entrées et sorties de bourgs seront en effet directement impactées par les éoliennes du projet du Pied des Monts. Afin de limiter les perceptions en direction du projet depuis ces bourgs, cette mesure propose de végétaliser la sortie Nord-Est de Vaux-Champagne sur les abords de la départementale 143a, et la sortie Est du village de Givry sur les abords de la départementale 983. Un mélange de végétaux arbustifs caducs et persistants sera proposé pour végétaliser ces entrées et sorties et permettre une dissimulation partielle des éoliennes du projet.

Ces végétaux pourront composer une haie libre ou taillée. Parmi les espèces proposées, on peut citer le Charme, le Troène, le Viorne, le Noisetier, l'Aubépine, le Saule ou le Prunelier. Au-delà de la réduction des impacts, ces plantations permettront d'apporter une touche esthétique et qualitative.

Budget de la mesure : 20 000 €

Insertion paysagère du poste de livraison

Le parc éolien comporte trois postes de livraison.

Conformément aux suggestions des participants à l'atelier n°1 consacré aux mesures d'insertion paysagère (cf. *sous-partie précédente* « *L'atelier n°1 sur les mesures d'insertion paysagère* »), les postes seront recouverts d'un bardage bois clair vertical, qui s'intégrera très bien au caractère rural et ouvert du territoire. Ce bardage sera facile d'entretien. Le choix du bois fera aussi écho aux différents boisements situés à proximité (ripisylve de la vallée de l'Aisne, boisements à proximité des départementales 25 et 43).

Des végétaux comme du Charme, du Troène ou de l'Aubépine seront par ailleurs plantés à proximité des postes, mais ils devront se situer à plus de 1,5 mètres de distance du poste. De plus les plantations de ces arbustes ne devront pas entourer le poste de livraison sur 360°. En effet, aucune plantation ne doit être réalisée au niveau de l'arrivée des câbles souterrains, en direction du sud.

Budget de la mesure : 5 000 €



Exemple de poste de livraison avec bardage bois vertical (source : ATER Environnement, 2022)

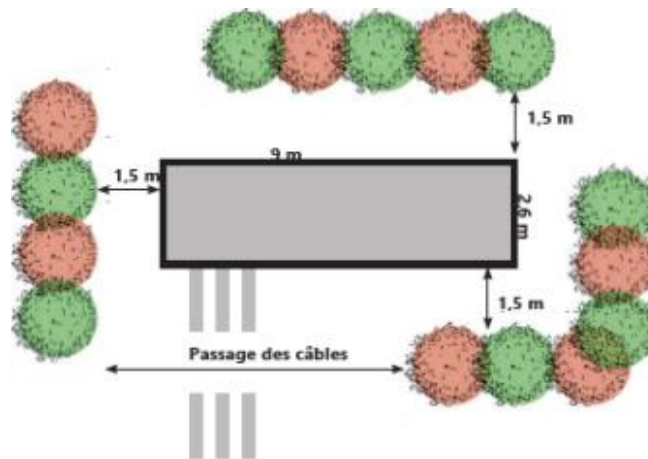


Schéma de principe pour l'implantation des végétaux autour des postes de livraison
(source : ATER Environnement, 2022)

Enfouissement de lignes électriques

Plusieurs lignes électriques aériennes ont été identifiées par les participants à l'atelier n°1 (cf. sous-partie précédente « L'atelier n°1 sur les mesures d'insertion paysagère ») comme gênantes d'un point de vue visuel, et il a donc été suggéré de les enterrer.

Du fait du coût important de l'enfouissement d'une ligne électrique aérienne, EDF Renouvelables a décidé de se focaliser sur l'une d'entre elles uniquement : la ligne électrique qui relie le village de Sainte-Vaubourg au village de Vaux-Champagne, sur un axe Ouest-Est. Cette ligne aérienne passant à proximité directe de l'éolienne E7, son enfouissement présente le double avantage de permettre de réduire une nuisance visuelle pour les habitants, et de rendre plus simple les opérations de levage de l'éolienne en phase chantier.

Il a donc été décidé de procéder à l'enterrement de cette ligne sur un tronçon d'environ 400 mètres linéaires, 200 mètres de part et d'autre de l'éolienne E7.

Budget de la mesure : 100 000 €



Carte localisant l'enterrement de la ligne (source : ATER Environnement, 2022)

4.2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Des « bons énergie »

Souhaitant accompagner les habitants d'une part dans la transition énergétique et la décarbonation de l'énergie, et d'autre part dans la diminution de l'effort économique des ménages vis-à-vis de l'augmentation structurelle du coût de l'énergie, les « bons énergie » - mesure très demandée par les participants à l'atelier n°2 - visent à réduire le poids de la facture électrique dans le budget des ménages.

Il s'agira d'une aide forfaitaire annuelle de 150 euros par foyer, versée sur 2 ans, attribuée sans discrimination de fournisseur d'énergie à tous les foyers résidents des communes d'implantation du parc éolien (Givry, Sainte-Vaubourg et Vaux-Champagne). Une campagne de communication sera organisée à la mise en service du parc éolien afin d'informer les habitants de l'ouverture du dispositif et de leur droit à le solliciter. Sur présentation des documents attendus (preuve d'identité, de résidence, de coordonnées bancaires et d'une facture d'électricité) et en accord avec la RGPD, les foyers candidats à l'obtention de cette aide et reconnus éligibles se verront attribuer ce « bon énergie ».

Nombre de bénéficiaires attendus : 200 foyers résidents principaux des communes de Givry, Sainte-Vaubourg et Vaux-Champagne

Budget « bons énergie » : 60 000 € au total + 12 000 € de gestion

Des « bons rénovation »

Les « bons rénovation » ont quant à eux vocation à promouvoir des dispositifs d'accompagnement des habitants dans leurs démarches de transition en termes d'efficacité et de sobriété énergétique.

Ces « bons rénovation » consisteront en des aides au financement de projets de rénovation énergétique des logements visant un objectif de réduction des consommations (conseil et accompagnement, travaux d'isolation, de changement d'huissierie, de remplacement de mode de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire à combustible fossile). Cette aide s'inscrira en complément des dispositifs existants mobilisés par les acteurs du service public de la performance énergétique de l'habitat ou d'autres actions déjà proposées. Ainsi, un partenariat sera mis en place avec un acteur local afin de communiquer sur ces dispositifs et de les mettre en œuvre auprès des habitants. Un cahier des charges sera préalablement établi afin de définir les conditions d'éligibilité à cette aide et les modalités de mise en œuvre.

Budget « bons rénovation » : 30 000 €

À noter : Les mesures « bons énergie » et « bons rénovation » comptent pour la majorité du budget alloué aux mesures d'accompagnement.

Installation de panneaux pédagogiques et de visites guidées du parc

Afin d'inclure les habitants à la démarche du projet, des panneaux pédagogiques seront installés aux abords du parc éolien. Ils présenteront le projet, son historique et les choix engagés (milieu naturel, paysage, transition énergétique).

En effet, l'installation des panneaux pédagogiques est la mesure d'accompagnement qui est le plus ressortie lors de l'atelier n°2 après les « bons énergie » et les « bons rénovation ». Certaines propositions ont été réalisées par les participants concernant la localisation de ces panneaux (cf. sous-partie précédente « L'atelier n°2 sur les mesures d'accompagnement ») : elles seront prises en compte, conjointement avec l'avis des 3 maires.

Cette valorisation pourra s'accompagner de la visite annuelle des installations par le public. Les actions en termes de connaissance et de préservation de la biodiversité pourront également être présentées (suivi écologique réalisé, opérations de végétalisation, ...). En effet, les parcs éoliens peuvent jouer un rôle de sensibilisation sur la nécessité de préserver notre environnement et nos ressources. Ils rappellent la nécessité d'appréhender et de consommer l'électricité d'une manière différente : plus sobriement et plus rationnellement.

Budget de la mesure : 10 000 €

Calendrier de mise en œuvre : à compter de la mise en service du parc éolien.

Création de gîtes pour les chauve-souris à distance des éoliennes

Lors du second atelier, les mesures en faveur de la biodiversité ont également été beaucoup plébiscitées, notamment concernant les chauve-souris présentes à Vaux-Champagne (*cf. sous-partie précédente « L'atelier n°2 sur les mesures d'accompagnement »*).

EDF Renouvelables propose donc l'installation de gîtes artificiels à chauve-souris sur des bâtiments publics (mairie, école, salle des fêtes...) des villages d'implantation. Par ailleurs, il sera également possible de réaliser des travaux d'aménagement des bâtiments privés ou publics afin de permettre aux chauve-souris de s'y installer. Ces travaux devront permettre d'avoir des lieux sans lumière directe avec des accès de faibles diamètres. Les faibles interstices devront permettre uniquement la venue de chauve-souris (éviter l'accès pour les oiseaux, notamment l'Effraie des clochers et les pigeons).

Ces mesures pourront être mise en place en partenariat avec une association locale de protection de l'environnement ou un bureau d'études. Ce partenaire pourra apporter son expertise pour adapter au mieux le choix de localisation des gîtes, leur format ainsi que les lieux de réalisation des travaux d'aménagement et leur nature.

Enfin, il est primordial de noter que cette mesure n'a pas vocation à se substituer aux mesures écologiques d'évitement, de réduction et de compensation, décidées sur la base d'une étude écologique rigoureuse et détaillée réalisée par deux bureaux d'études naturalistes externes. L'installation de ces gîtes en faveur des chauve-souris est une mesure supplémentaire, qui ne s'inscrit pas dans le cadre réglementaire, visant à favoriser le maintien et le développement des populations de chauve-souris locales.

Budget de la mesure : 40 000 €

5. CONCLUSION

La concertation a été riche en enseignements pour l'équipe projet d'EDF Renouvelables en charge du projet éolien du Pied des Monts. Ce dernier ressort renforcé par les remarques et propositions des personnes rencontrées. Au cours des différentes rencontres, une dynamique collective s'est mise en place, sur l'intégration du parc dans le cadre de vie, et les améliorations de celui-ci auquel le parc pourrait contribuer. L'opportunité du projet a peu été questionnée, et les participants se sont appropriés les supports mis à leur disposition pour faire des propositions concrètes, porteuses de sens.

Nous tenons donc à remercier l'ensemble des habitants ayant pris part à la concertation, qui nous ont consacré du temps et aidé à favoriser l'ancrage territorial du projet de parc.

5.1. LES PROCHAINES ETAPES POUR LE PROJET

À l'issue de la concertation, EDF Renouvelables prévoit de déposer le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en préfecture **en février 2023**. L'instruction du dossier par les services de la préfecture et de la DREAL sera alors engagée.

Selon leurs retours, une enquête publique sera organisée en **2023** ou **2024**. À l'issue de cette enquête, la préfecture rendra sa décision d'autoriser ou non l'implantation du parc éolien.

Les travaux démarreront au plus tôt au cours de l'année **2024**, pour une mise en service du parc éolien du Pied des Monts en **2025**.

5.2. RESTEZ INFORMÉ !

Afin de rester informé de l'actualité et de l'avancement du projet, vous pouvez :

- Consulter le site internet : www.parc-eolien-pied-des-monts.fr
- Poser directement vos questions au chef du projet à l'adresse suivante : Projet-Pied-des-Monts@edf-re.fr

L'équipe d'EDF Renouvelables reste en contact régulier avec les maires des trois communes ainsi que tous les acteurs du territoire du projet.

6. ANNEXES

6.1. DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX RELATIVES AU PROJET

République Française
Département Ardennes
Commune de Sainte-Vaubourg



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/11/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	5	6

Vote
A la majorité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2019, le 4 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Vaubourg s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERIN Jean-Luc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/10/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2019.

Présents : M. GUERIN Jean-Luc, Maire, MM : GUERIN Yves, HENRY Noël, LARUE Luc, LECLERE Grégory

Excusés ayant donné procuration : Mme ALLART Anne à M. HENRY Noël, M. LOTTERIE Pascal à M. LARUE Luc

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Vouziers
Le : 06/11/2019.
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. LECLERE Grégory

2019/32 – IMPLANTATION DU PROJET EOLIEN : CHOIX DE LA SOCIETE

Suite à la présentation du dossier de premières analyses de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire communal par des entreprises de production d'électricité renouvelable et à l'étude des différentes propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- choisi et autorise la Société EDF RENOUVELABLES, à poursuivre ses études de faisabilité et à entamer les études foncières et réglementaires quant au développement du projet éolien sur le territoire communal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/11/2019
Le Maire
Jean-Luc GUERIN

République Française
Département Ardennes
COMMUNE DE VAUX CHAMPAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	5

Vote
A la majorité
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2019, le 26 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE VAUX CHAMPAGNE s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DETREZ Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/06/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/06/2019.

Présents : M. DETREZ Pascal, Maire, Mmes : COUPINOT Eliane, GIRARDOT Anne-Marie, MM : BERTRAND Joseph, DOYEN Cédric, LEPINE Jérôme, POTERLOT Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOUTIERE Nicole à M. POTERLOT Luc, M. LIEGEOIS Christophe à M. DETREZ Pascal

Excusé(s) : M. GIRARDOT Nicolas

A été nommée secrétaire : Mme COUPINOT Eliane

2019/12 – étude de faisabilité d'implantation d'un parc éolien

M. BERTRAND Joseph, Mme. GIRARDOT Anne-Marie, M. GIRARDOT Nicolas, M. LEPINE Jérôme, M. DOYEN Cédric ne participent ni au débat ni au vote et n'ont pas été convoqués pour la première partie de la réunion.

Monsieur le Maire expose aux conseillers convoqués le sujet devant être traité en ce premier temps de réunion : la demande de la société EDF Renouvelables en rapport avec le projet d'implantation d'un parc éolien sur son territoire et celui des communes voisines : Attigny, Sainte-Vaubourg et Givry/Aisne.

Madame Karline LOMI, représentant la société EDF Renouvelables, expose les éléments du projet envisagé et son avancement.

Le conseil municipal a ouï l'exposé de Madame Karline LOMI, a ouï Monsieur le Maire

et après en avoir délibéré par : **5 voix POUR, 0 voix NEUTRES, 0 voix CONTRE**

- émet un avis favorable à l'implantation par EDF Renouvelables d'un parc éolien sur la commune, et l'autorise notamment, à ce titre, à poursuivre et mener une étude de faisabilité d'implantation d'un parc éolien.

Les membres du conseil sont informés du fait que la société EDF Renouvelables contacte et sera amenée à rencontrer les propriétaires et exploitants des parcelles pouvant être concernées par le futur parc éolien.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/07/2019
Le Maire
Pascal DETREZ



Extrait des délibérations du Conseil Municipal de la commune de
GIVRY/AISNE

Séance exceptionnelle du 29 Août 2019



L'an deux mil dix neuf, le 29 août à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance exceptionnelle à la Mairie, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sylvain MACRA, membre du Conseil Municipal, après s'être réuni le 23 août 2019 et avoir constaté que le quorum n'était pas atteint.

Présent(es) : Roger Leboudec, Hervé Loret, Sylvain Macra, Michel Martin, ,

Absent : néant

Date de convocation : 24/08/2019

Affichage : 24/08/2019

Objet: Projet Implantation d'un parc éolien

Secrétaire de séance: Sylvain Macra

M. Xavier Fontaine, Mme Marie-José Guérin, M. Benoît Dave, Mme Marie-Paule Doyen, M. Pascal Nolzet ne participent ni au vote et n'ont pas été convoqués à cette réunion.

Madame Karline LOMI, représentant la société EDF Renouvelables, présente le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune et celui des communes voisines: Attigny, Sainte-Vaubourg et Vaux-Champagne.

Elle présente la société EDF Renouvelables, les éléments techniques du projet, des éléments de planning, les retombées pour les communes ainsi que l'avancement de ce projet.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de madame Karline LOMI,
et après en avoir délibéré par : **3 voix Pour, 0 voix neutre, et 1 voix contre**

émet un avis favorable à l'implantation par EDF Renouvelables d'un parc éolien sur la commune, et l'autorise notamment, à ce titre, à poursuivre et mener une étude de faisabilité d'implantation d'un parc éolien.

Les membres du Conseil sont informés du fait que la Société EDF Renouvelables contacte et sera amenée à rencontrer les propriétaires et exploitants des parcelles pouvant concernées par le futur parc éolien.

Fait et délibéré le 29/08/2019

Le Président de Séance

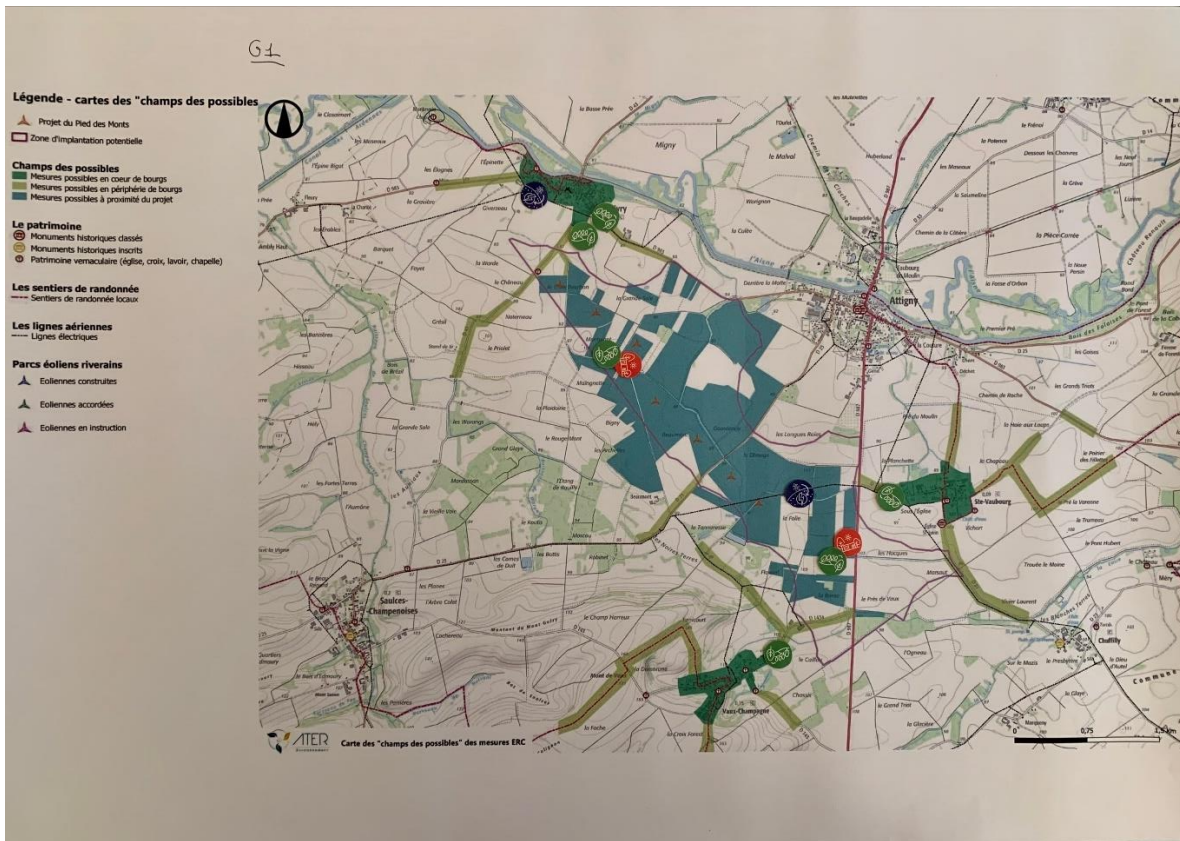
Sylvain Macra



Acte rendu exécutoire *ex tunc*
De son dépôt en S/Préfecture le : 2/09/2019
Et la publication ou notification le : 2/09/2019

6.2. SCAN DES SUPPORTS DES DEUX ATELIERS





Atelier n°1 sur les mesures d'insertion paysagère – Cartes et tableaux de contributions par groupe

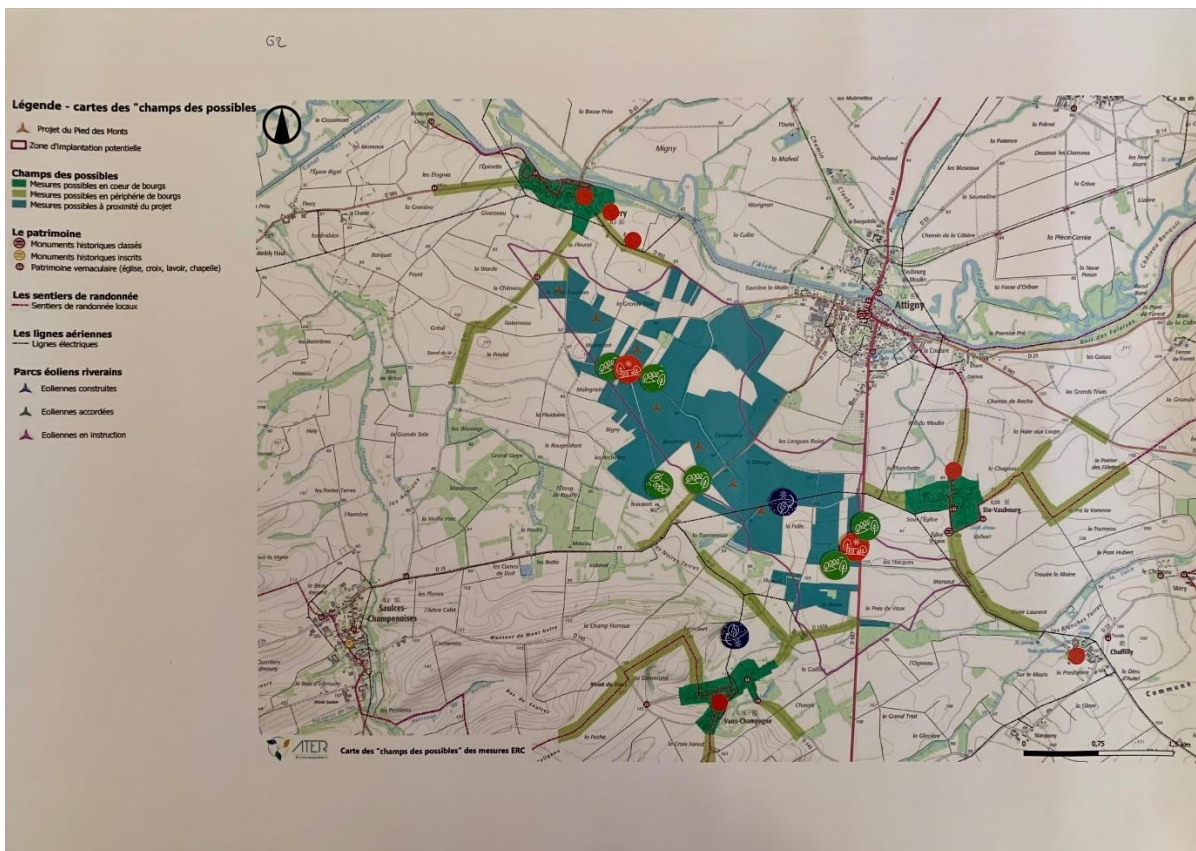


Secteur 1 : proximité du projet Groupe n°1







Type de mesures	Justifications de vos propositions : À qui bénéficie la mesure ? À quel besoin répond-elle ? Précisions éventuelles ...
Les plantations végétales	
L'intégration paysagère des postes de livraison	<ul style="list-style-type: none"> - Choix 2 : plus clair, se mêle mieux à l'environnement / bardage bois - haies en bordure en deux poste de livraison
L'enfouissement des lignes électriques	<ul style="list-style-type: none"> - route locale St Vautour, proche éolienne champ - Chemin bordure village Givay, désaffecté
Nouvelles idées	<ul style="list-style-type: none"> -> autre idée atelier 2 : terrain de loisir

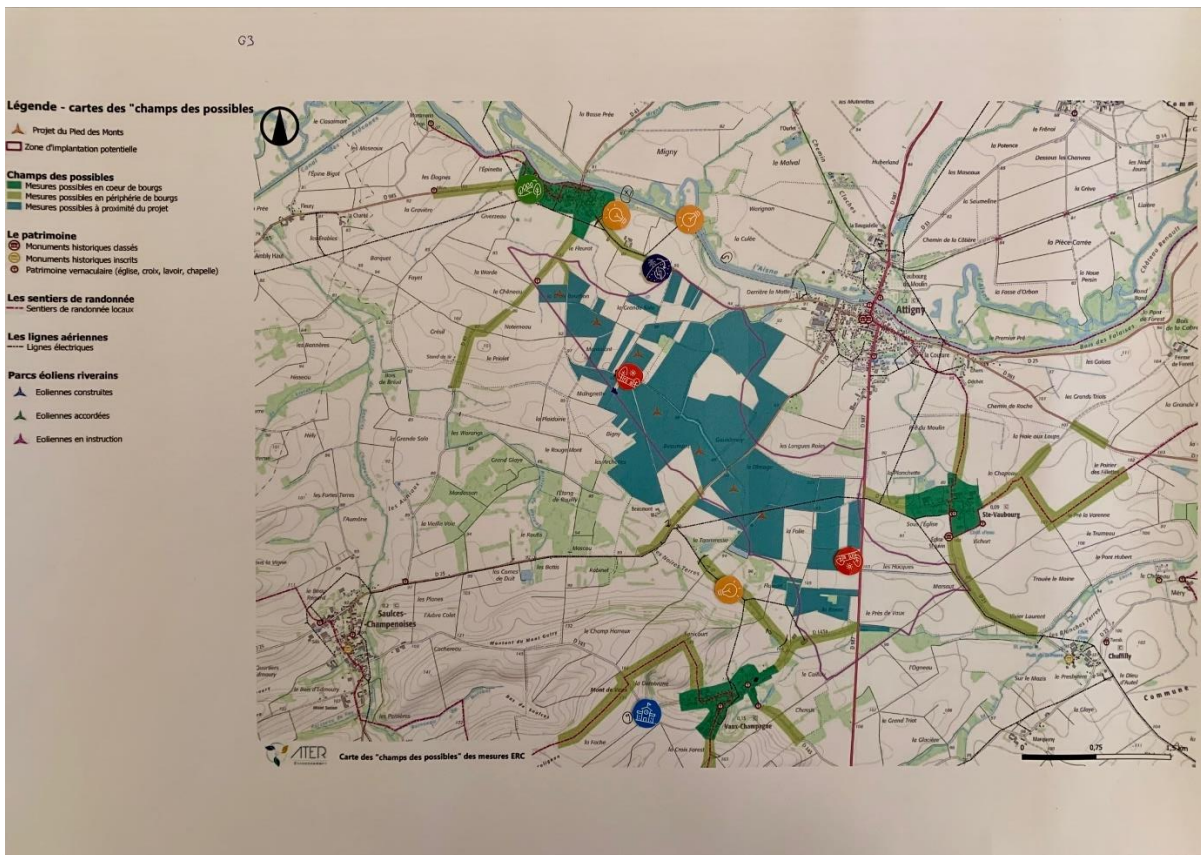
Type de mesures	Justifications de vos propositions : À qui bénéficie la mesure ? À quel besoin répond-elle ? Précisions éventuelles ...
 Les plantations végétales	<p>- en sortie de bourg Givray - à l'ave de la route depuis St Vaubourg - sur la sortie de Vieux-Champagne - haie en bordure de route arbres feuillus, nappes ...</p> <p>- mva anti-bruit</p> <p>} Feuilles persistantes Plumes Plaisantes</p>
 L'enfouissement des lignes électriques	
 La mise en valeur des éléments patrimoniaux	
 Nouvelles idées	







Type de mesures	Justifications de vos propositions : À qui bénéficie la mesure ? À quel besoin répond-elle ? Précisions éventuelles ...
 Les plantations végétales	<p>Des haies et des arbres dans les champs pour les ré-habités. Damage et avoir été enlevés. Pour lutter contre la sécheresse / coupe le vent.</p> <p>Des haies à 7-8m. Attention au périmètre d'exclusion 200-300m autour des éoliennes.</p> <p>Faune de Beaumont : haies enclavées à densifier (si possible).</p> <p>Au sud de Yjiny, haies est-ouest, à zone d'ombre sera possible mieux. Haies légères la long ↳ T.S.V.</p>
 L'intégration paysagère des postes de livraison	<p>(Vaux - Changy) : au lieu de la rue basse, côté St-Vaast; la ligne qui route vers le nord.)</p> <p>L'air se soulevait vers Saucil -</p> <p>Habillage des postes de livraison avec de la verdure, des arbres, les masques le + possible => vérifier risques incendies</p> <p>Bandage bois et RAC - B sur terre. Surtout celui côté St-Vaast et VC.</p>
 L'enfouissement des lignes électriques	<p>Attention aux terrains drainés, ils sont sensibles.</p>
 Nouvelles idées	

Type de mesures	Justifications de vos propositions : À qui bénéficie la mesure ? À quel besoin répond-elle ? Précisions éventuelles ...
 Les plantations végétales (chez les particuliers)	<p>Mesures autour Eglise VC (petite haie, arbres) pour habiller alentours, Impossible de réduire visibilité car vue trop plongeante.</p>
 La mise en valeur des éléments patrimoniaux	<p>À Yjiny, chapelle qui s'effondre (125 K€) à rénover.</p> <p>À VC, rénovation Eglise : Intérieur.</p>
 Nouvelles idées	

Type de mesures	Justifications de vos propositions : À qui bénéficie la mesure ? À quel besoin répond-elle ? Précisions éventuelles ...
 Les plantations végétales	
 L'enfouissement des lignes électriques	Vaux - Champagnel : lignes qui sont le souci
 La mise en valeur des éléments patrimoniaux	
 Nouvelles idées	



Type de mesures	Justifications de vos propositions : À qui bénéficie la mesure ? À quel besoin répond-elle ? Précisions éventuelles ...
 Les plantations végétales	<p>1* Calvaire: déjà 2 sapins + noisetiers (entretien communal). Chemin de Beaumont.</p> <p>3* Implantation d'un masque paysager en fond de jardin.</p> <p>6* Plantation Nix en valeur du calvaire à l'Ouest de Stx Champagne.</p>
 L'intégration paysagère des postes de livraison	<p>Bandage bois sur les PdL no. Ouid de l'entretien?</p> <p>Sur PdL sud -> Haie pour habiller en + du bandage.</p>
 L'enfouissement des lignes électriques	<p>St Vaubourg -> Enfouissement des lignes électriques (Δ trottoirs neufs, piétons, vélos, etc.).</p> <p>Entre Givry et Attigny -> Prioritaire.</p>
 Nouvelles idées	<p>Rejection du chemin de Beaumont: usage véhicule, cycliste, piéton -> très mauvais état. Vues ouvertes (φ haies possibles). Gros trou dans le goudron. - la résidence secondaire.</p> <p>Le long du canal -> Voie Verte -> mettre des panneaux péda + aires de pique nique.</p> <p>Autres sentiers -> se coordonner avec le réseau de la Com Com des Crêtes.</p> <p>➔ Ajouter un panneau "Cue éolienne" à l'entrée et à la sortie de Cues / habiller les panneaux "Parc Beaumont".</p>

Atelier n°2 sur les mesures d'accompagnement

G 1

Les types de mesures possibles

Des bons de rénovations & bons d'énergie

En lien étroit avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

Financement participatif

Selon l'intérêt des habitants et des collectivités, il existe la possibilité de prêter un certain montant à EDF Renouvelables sous forme « d'obligations ».

Ce prêt bénéficie d'un taux d'intérêt avantageux (entre 3% et 7%), et peut s'étendre sur quelques années.

Mesures d'accompagnement en faveur du patrimoine local

N'est envisageable que si l'élément patrimonial possède une covisibilité avec le parc éolien et si la mesure permet une meilleure intégration du projet au cadre de vie local.



AVANT



Après mesure

Exemple de plantations fleuries dans un centre de village

Priorisation :



Priorisation :



Priorisation :

G H

Les types de mesures possibles

L'installation de panneaux pédagogiques

Divers thèmes sont possibles : transition énergétique, connaissance de l'environnement local, faune & flore



Priorisation :

→ Cette installation peut être accompagnée du financement ou de la remise en état de chemins de randonnée / VTT

Mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité locale (ex : chauve-souris)



Pose de gîtes artificiels sur la façade d'un bâtiment public pour chauve-souris



Réhabilitation de bâtiments anciens pour chauve-souris

Priorisation :



G H

Mais également des actions envisageables ...

L'interventions dans les écoles sur le thème des énergies renouvelables



Construction d'anémomètres



Observation extérieure du vent

Priorisation :

Visites et information pendant la phase de travaux – Visite du parc éolien en période d'exploitation avec les habitants



Exemple de visite d'un parc éolien en exploitation en Belgique



Exemple de visite d'un parc photovoltaïque en exploitation en Meurthe-et-Moselle (54)

Priorisation :



Les premières mesures exprimées lors de l'atelier n°1

	Valorisation de l'engagement de la commune « communes énergies renouvelables »	Priorisation :
	Aire de jeux pour enfants	Priorisation :
	Rénovation de la chapelle à Givry	Priorisation :
	Visite de chantier et du futur parc	Priorisation :
	<ul style="list-style-type: none"> Réfection du chemin de Beaumont (Vaux-Champagne) Réalisation d'une voie verte le long du canal avec des panneaux pédagogiques et des aires de pique nique 	Priorisation : ●
		Priorisation :



Quelles mesures d'accompagnement sur vos communes souhaitez-vous mettre en œuvre ?



Gruppe - 01

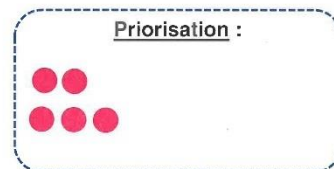
Type de mesures	Questions : où ? Pour qui ? Comment ?
Étude des lumières rouges des éoliennes ●	Clignotant à mi-hauteur
Réfection chemin de Beaumont	Réfaire des bits de sol pour avoir un chemin pédestre. Attention à ne pas le refaire pour qu'il soit abîmé au bout de quelques années. Ex : ponton 400m il y a 4 ans déjà fissuré.
Mesure 11 pour l'indivisibilité	Clame - nous à Vaux - Champagne (1 mois à réfléchir), à la mairie/salle des des voisins cblj soit pour se accueillir Anzin
Visite parc	Moter le fait de la route !! Voir itinéraire d'une éolienne
Visite écoles	
Bous de rénovation	Modalités : accessibles à tous, hors revenus, et complément de subvent ° existantes
Bous énergie	Versement annuel, non soumis aux revenus, pour tous les habitants

Type de mesures	Questions : où ? Pour qui ? Comment ?
Financement participatif	à étudier : avec qui ? durée ? Règle ? ...
Aménagement routes qui relie les 4 communes	Voir si envisageable de faire de la mobilité douce
Mémoire	Pass culturel par les jours de 3 communes. Financement des associations locales

Les types de mesures possibles G ?

Des bons de rénovations & bons d'énergie

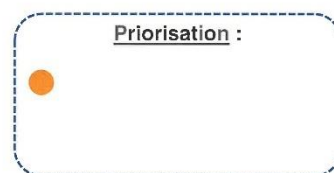
En lien étroit avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.



Financement participatif

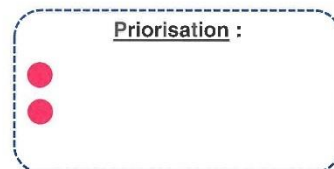
Selon l'intérêt des habitants et des collectivités, il existe la possibilité de prêter un certain montant à EDF Renouvelables sous forme « d'obligations ».

Ce prêt bénéficie d'un taux d'intérêt avantageux (entre 3% et 7%), et peut s'étendre sur quelques années.



Mesures d'accompagnement en faveur du patrimoine local

N'est envisageable que si l'élément patrimonial possède une covisibilité avec le parc éolien et si la mesure permet une meilleure intégration du projet au cadre de vie local.



Exemple de plantations fleuries dans un centre de village

Les premières mesures exprimées lors de l'atelier n°1



Valorisation de l'engagement de la commune
« communes énergies renouvelables »

Priorisation :



Aire de jeux pour enfants

Priorisation :



Rénovation de la chapelle à Givry

Priorisation :



Visite de chantier et du futur parc

Priorisation :



- Réfection du chemin de Beaumont (Vaux-Champagne)
- Réalisation d'une voie verte le long du canal avec des panneaux pédagogiques et des aires de pique nique

Priorisation :



Priorisation :



Quelles mesures d'accompagnement sur vos communes souhaitez-vous mettre en œuvre ?



Type de mesures	Questions : où ? Pour qui ? Comment ?
Bons de rénovation et bons d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un bon énergie visuel et concret en la recevant • Un bon énergie à tous sans conditions Anticiépas • Annuel au moment de l'automne (septembre - octobre) : Faire le plein de feu
Réfection du chemin de Beaumont @ enfouisse ^m ligne électrique	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'enfouir la ligne électrique avec la rénovation du chemin ?
Rénovation de la chapelle de Givry	<ul style="list-style-type: none"> - banc @ table à côté de la chapelle et la voie verte pour pique-nique - mettre une table d'orientation, des panneaux sur le paysage -
Aire de jeux pour enfants @ personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la place à Vaux - Champagne → une aire de jeux / banc / table
Nouvelles idées	<ul style="list-style-type: none"> • À Vaux - Champagne, à l'abeibus : mise en place d'une boîte à livres • À Vaux - Champagne, au cimetière : mettre une table d'orientation pour identifier les communes / les vallées / les points culminants

Les premières mesures exprimées lors de l'atelier n°1



Valorisation de l'engagement de la commune
« communes énergies renouvelables »

Priorisation :



Aire de jeux pour enfants

Priorisation :



Rénovation de la chapelle à Givry

Priorisation :



Visite de chantier et du futur parc

Priorisation :



• Réfection du chemin de Beaumont (Vaux-Champagne)
le long de la
 • Réalisation d'une voie verte le long du canal avec des panneaux pédagogiques et des aires de pique nique

Priorisation :



Priorisation :



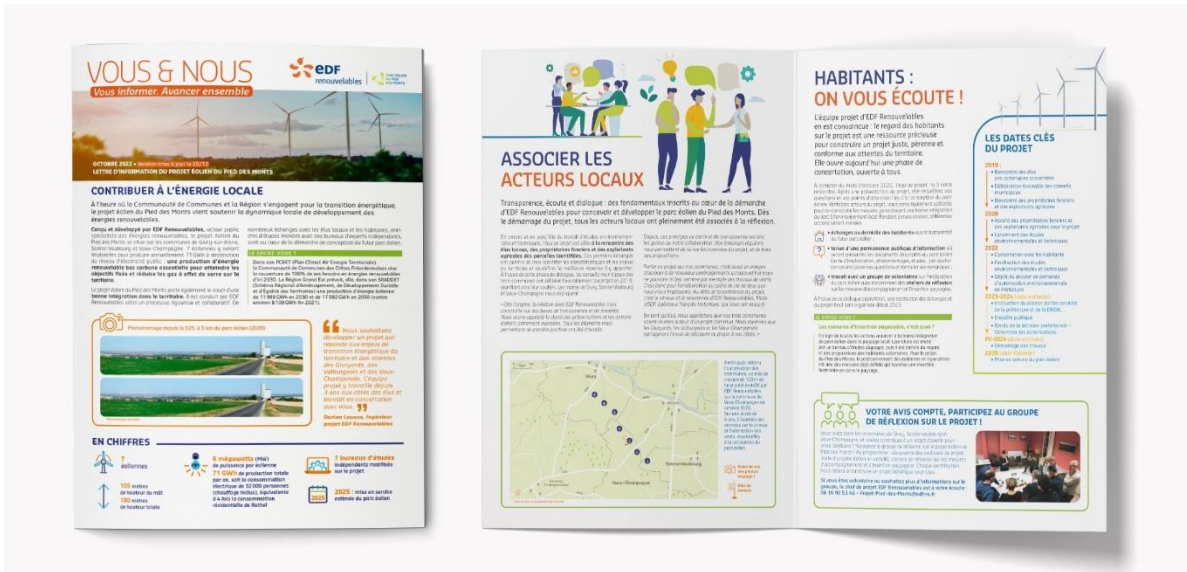
Quelles mesures d'accompagnement sur vos communes souhaitez-vous mettre en œuvre ?



G3

Type de mesures	Questions : où ? Pour qui ? Comment ?
Rénov° Givry	le poutre est en train de tomber 120 000€
Eglise de Ste Vaubaug	Poutre en pierre à rejoindre (Route Ardennes)
Panneaux pida	Sujet : S'inscrire dans le schéma cyclable de la C.C.P. chemin Beaumont → ^{suivra} Eoliennes → Ø de haies → Déchets - Sujet: Givry près des haies -
Financ° participatif	Pakiet mini 150 - Taux Républicain pr les habitants les plus modestes

6.3. LETTRE D'INFORMATION N°1



6.4. AFFICHE



